



## Conseil d'administration du 9 mars 2021

### Délibération n° 78 autorisant la signature du contrat en VEFA de la résidence à Troyes

Vu le code de l'éducation,  
Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

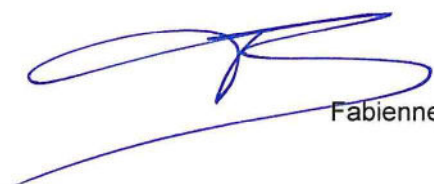
Dans le cadre de l'achat d'une résidence de 84 logements en Vente en l'Etat Futur d'Achèvement située à Troyes, sous réserve de la mise en place de l'intégralité des financements et de l'obtention de l'accord et des visas des différentes tutelles notamment sur le recours à l'emprunt, le conseil d'administration autorise la directrice générale du Crous de Reims à signer tous les documents relatifs à cette opération.

La directrice générale rendra régulièrement compte au conseil d'administration, pour information, de ce qu'elle aura signé.

**Pour : UNANIMITÉ**  
**Contre : 0**  
**Abstention : 0**

Fait à Reims, le 9 mars 2021

La Présidente du Conseil d'administration



Fabienne BLAISE